

# LE PETIT ROCHÉROIS

*bulletin municipal - juillet 2015*



## Bonjour à tous

L'été approche et comme de coutume le bulletin municipal arrive dans vos boîtes aux lettres pour vous faire partager le travail des élus.

Le bilan financier de l'année 2014 affiche un bon résultat de clôture. Cette année encore, il n'y aura pas d'augmentation des taxes locales. Une gestion saine et maîtrisée nous permet d'avancer dans les projets de la commune et de poursuivre l'investissement.

Mais pour combien de temps ? En effet, les baisses des dotations annoncées et effectives pour les collectivités locales nous laissent à penser que les années à venir risquent d'être encore plus difficiles. La maîtrise des coûts de fonctionnement et les économies au quotidien ne seront plus suffisantes pour maintenir un niveau d'investissement et de service nécessaire au bon fonctionnement de nos communes.

Vous pourrez lire dans ce bulletin un article de l'Association des Maires d'Ardèche sur les baisses de dotations et les répercussions sur les budgets des communes et leurs investissements.

Pour 2015, nous poursuivons le projet d'aménagement de l'éco quartier. Le permis d'aménager a été délivré ; les consultations des entreprises seront faites durant l'été et les travaux devraient démarrer en fin d'année.

2015, sera également l'occasion d'apporter des réponses à la réglementation sur l'accessibilité des bâtiments publics, la mise en place de l'adressage pour être en capacité à recevoir la fibre numérique à la maison.

Vous pourrez lire également dans ce bulletin, l'investissement des associations qui a permis la réalisation des différentes activités, ainsi que le calendrier des animations qui viendront agrémenter la période estivale.

Je remercie l'équipe de communication qui a œuvré pour mettre en place le site internet. Aussi, j'invite chacun d'entre vous à aller le consulter.

Bonne lecture, passez un excellent été.

Le Maire,  
Robert VIELFAURE

éditorial



## Compte Administratif 2014

### Section de fonctionnement :

<u>DÉPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
	Excédent 2013 reporté : 81 730,20 €
Dépenses de l'année : 139 236,70 €	Recettes de l'année : 178 882,71 €
<u>Total Dépenses</u> : 139 236,70 €	<u>Total Recettes</u> : 260 612,91 €
<b>Résultat de clôture : + 121 376,21 €</b>	

### Section d'investissement :

<u>DÉPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Déficit 2013 reporté : 45 799,86 €	
Dépenses de l'année : 34 930,83 €	Recettes de l'année : 79 006,99 €
<u>Total Dépenses</u> : 80 730,69 €	<u>Total Recettes</u> : 79 006,99 €
<b>Résultat de clôture : - 1 723,70 €</b>	

Besoin de financement des restes à réaliser :	0,00 €
Somme affectée au cpte 1068 (investissement) :	1 723,70 €
Excédent de fonctionnement reporté sur 2015 :	119 652,51 €

### **Le budget primitif 2015 est équilibré**

En dépenses et en recettes de fonctionnement soit :	286 870 €
En dépenses et en recettes d'investissement soit :	258 699 €

## Élections départementales

Les 22 et 29 mars 2015 se sont déroulées les élections départementales. Sur la commune de Rocher, le taux de participation a été de 78,31 %. Sur la France entière, la moyenne a été de 49,98 %. Les Rochéroises et Rochérois ont donc à nouveau fait preuve de leur civisme.

Laurence Allefresde et Laurent Ughetto sont les nouveaux conseillers départementaux pour le canton de Vallon-Pont d'Arc. Claudine Fournet, remplaçante de la conseillère départementale Laurence Allefresde, tiendra une permanence mardi 7 juillet de 18h à 19h30 à la mairie de Rocher.

## Élections régionales

Les 6 et 13 décembre 2015, nous sommes appelés à élire notre nouvelle assemblée régionale. Les conseillers régionaux seront élus pour un mandat de 6 ans, jusqu'en mars 2021, par un scrutin de liste proportionnel à deux tours. Nous aurons à choisir une liste pour le département de l'Ardèche.

Le changement majeur concernera la délimitation des régions dont le nombre passera pour la France métropolitaine de 22 à 13 au 1<sup>er</sup> janvier 2016. La Région Rhône-Alpes fusionnera avec la Région Auvergne. Le nom et le chef-lieu de la future région ne seront connus qu'après décision du nouveau conseil régional.

## ÉLECTIONS

Dans l'objectif de clarifier les compétences des collectivités, la clause qui leur permettait d'intervenir dans tous les domaines avait été supprimée. C'est la fin de la clause de compétence générale pour les départements et les régions.

La nouvelle loi sur la réforme territoriale est à ce jour en débat n'étant pas aboutie, les compétences principales de la Région se sont pas encore totalement définies.

## ■ TRAVAUX ET RÉSEAUX

### Voirie Perbost

Les épisodes Cévenols de l'automne 2014 ont généré des dégâts importants sur la commune.

Un mur de soutien de la route de Perbost s'est effondré. La remise en état a été effectuée par l'entreprise Mouraret de Montréal pour un montant de 8845,20 €.

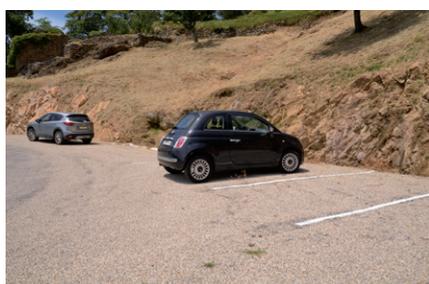
De même, les voies communales n° 11 de Champ blanc et n° 21 de Chalias ont été également endommagées. Les réparations ont été effectuées par l'entreprise SATP et se chiffrent à 13 441,20 €.

A ce jour, l'Etat et le Conseil Départemental n'ont pas validé leur taux d'intervention pour cet épisode.



### Parking Perbost

L'entreprise Manent a agrandi le parking de Perbost pour un montant de 9 672 €. Ce parking va permettre à sept véhicules de pouvoir stationner. Le traçage de ces emplacements a été réalisé par les services de la commune.



### Un site internet pour la commune de Rocher

Pour une meilleure information des Rochéroises et des Rochérois, ainsi que de nos visiteurs, la commune de Rocher s'est dotée, cette année, d'un site internet.

Vous y trouverez toutes les informations sur le conseil municipal : dates et ordres du jour des réunions, comptes-rendus et décisions, présentation des élus et des agents...

Ce site vous présente également les services accessibles à Rocher et alentours pour la vie quotidienne : l'agence postale, la garde et l'éducation des enfants, les transports, la santé...

Nous souhaitons aussi, à travers ce site internet, faire découvrir notre commune aux visiteurs occasionnels ou aux futurs habitants. Ils y découvriront l'histoire et les trésors méconnus de notre village, ainsi que les activités possibles.

Enfin, l'agenda vous rappelle les prochaines dates des événements concernant la commune.

**Rendez-vous sur [mairie-rocher.fr](http://mairie-rocher.fr)**

PROJETS 2015

# Nouvel adressage de la commune : on fait peau neuve !

La Communauté de Communes a pris l'engagement d'apporter la fibre optique à la maison pour son territoire. Une convention avec Ardèche Drôme Numérique (ADN) a été validée avec un plan d'investissement pour le mandat à venir. La mise en place du numérique à la maison implique que chaque commune soit couverte par un plan d'adressage.

### Qu'est ce que ce projet d'adressage ?

Cela consiste à nommer chaque voie, rue et place, et donner à chaque habitation un numéro.

### Dans quel intérêt ?

Celui d'optimiser la qualité du service rendu aux usagers comme par exemple, améliorer l'efficacité des services d'urgences. Egalement de garantir une bonne distribution du courrier sur l'ensemble du village afin d'éviter les « retours à l'envoyeur » et les

« destinataires introuvables ». Mais surtout d'amener la fibre numérique à la maison pour améliorer l'utilisation des usagers et répondre à l'évolution des besoins informatiques.

### Quand ?

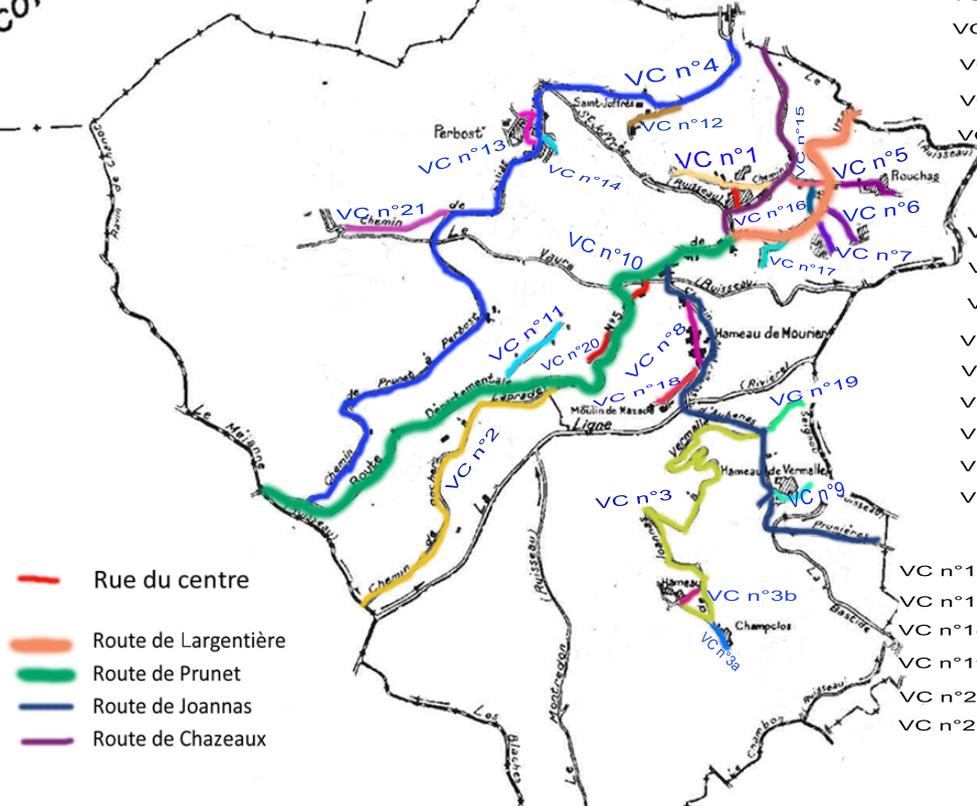
Nous souhaitons que ce soit finalisé en fin d'année 2015.

### Comment ?

Pas de panique ! La commune en partenariat avec les Services Postaux vous transmettront en temps voulu un kit de communication et des explications sur les démarches nécessaires.

Ci-dessous : le tableau des nouvelles dénominations des voies communales.

## COMMUNE DE ROCHER



- VC n°1 : Impasse de l'acqueduc
- VC n°2 : Chemin de La Prade
- VC n°3 : Chemin de Champclos
- VC n°3a: Impasse de Champclos
- VC n°3b: Calade de Champclos
- VC n°4 : Chemin de Perbost
- VC n°5 : Impasse du Rouchas
- VC n°6 : Impasse de Celias
- VC n°7 : Impasse du champ de Leouise
- VC n°8 : Rue de Mourier
- VC n°9 : Impasse de Vermale
- VC n°10 : Impasse du Pontet
- VC n°11 : Chemin de la Chanterelle
- VC n°12 : Impasse de St Joffres
- VC n°13 : Impasse du Ranc Courbier
- VC n°14 : Impasse de Perbost
- VC n°15 : Rue du Château
- VC n°16 : Rue de la Mairie
- VC n°17 : Impasse du Vaure
- VC n°18 : Impasse du Moulin de Mazade
- VC n°19 : Impasse de la Bastide
- VC n°20 : Impasse de Champblanc
- VC n°21 : Chemin de Chalias

## ■ CIVISME

# Vigilance ambroisie : Sachez la repérer et réagir

*L'an dernier, nous n'avons pas constaté de présence d'ambroisie sur la commune de Rocher. Cependant, il en a été repéré dans les communes voisines (Prunet, Chassiers, Largentière, Sanilhac, Rocles, Tauriers, Jaujac...). La vigilance s'impose donc pour, autant que possible, limiter la progression de cette plante invasive et nuisible.*

### Une plante invasive et dangereuse à éliminer

L'ambroisie (*Ambrosia artemisiifolia*) est une plante invasive dont le pollen, très allergisant, constitue un risque important pour la santé publique. Il peut provoquer, à la fin de l'été, des affections des voies respiratoires, des yeux, de la peau, de l'asthme... Il suffit de cinq grains de pollen d'ambroisie par mètre cube d'air pour que les symptômes apparaissent, les symptômes sont d'autant plus prononcés que le taux de pollen dans l'air est élevé. Chaque pied d'ambroisie peut libérer plusieurs millions de grains de pollens, qui peuvent être transportés sur plu-

sieurs kilomètres. Environ 10 % de la population serait allergique.

Pour faire face à ce problème de santé publique, l'arrêté préfectoral n°2014 106-0003 relatif à la lutte contre l'Ambroisie dans le département de l'Ardèche oblige les propriétaires, locataires, occupants... à prévenir la pousse des plants d'ambroisie, et à détruire les plants déjà développés.

### Comment la reconnaître ?

L'ambroisie colonise les terrains où elle ne rencontre pas de concurrence trop vive : terrains en friche, chantiers, voies de communications, terres agricoles, lits de rivières...

Le meilleur moyen de lutte reste de maintenir un couvert végétal sur les sols, en semant des graines ou en favorisant le développement des espèces en place. En présence d'autres plantes, l'ambroisie a du mal à s'installer.

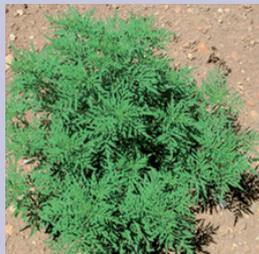
Si l'ambroisie est déjà présente, il faut la supprimer rapidement, avant la floraison (autour du mois d'août). L'arrachage est le geste le plus simple et le plus radical. Sur de plus grandes surfaces, il est possible de couper (à la tondeuse, à la faucheuse ou au broyeur). Il faut alors répéter l'opération aussi souvent que nécessaire pour éviter l'apparition de rameaux producteurs de fleurs.

avril - juin :  
levée



Feuilles très découpées, d'un vert uniforme sur les deux faces.

juillet :  
croissance



Tige verte et rouge violacé, couverte de poils blancs assez souples, 30 cm à 1 mètre de hauteur.

août - septembre :  
floraison



Longs épis, constitués de petites fleurs vert-jaune, situés à l'extrémité des tiges.

**Si vous reconnaissez cette plante, détruisez-la, ou contactez la mairie.  
En cas de doute, le référent peut se déplacer pour vérifier.**

### Ne pas confondre l'ambroisie avec l'armoise !

*L'armoise et l'ambroisie se ressemblent, mais il faut les distinguer. L'armoise est une plante dont la présence ne pose pas de problème, et qui a des propriétés aromatiques et médicinales.*



Ambrosie

*Feuilles du même vert clair sur les deux faces, profondément divisées jusqu'à la nervure. N'émet aucune odeur.*



Armoise

*La face supérieure des feuilles est vert foncé, la face inférieure grise. Les feuilles sont divisées, mais pas jusqu'à la nervure. Quand on les froisse, elles émettent une odeur marquée.*

## VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

## PNR :

## les jardiniers et jardins remarquables des Monts d'Ardèche

Pour le Parc des Monts d'Ardèche, le jardin est un lieu privilégié pour parler concrètement de la relation entre l'homme, la nature et la culture. Aujourd'hui, il y a une grande diversité de jardins souvent remarquables, autant pour leur esthétique, leur production potagère, leur conception, leur intégration paysagère ou encore la biodiversité qu'ils accueillent.

Le Parc souhaite recenser les jardiniers et les jardins remarquables dans notre commune. Si votre jardin, vos pratiques, vos connaissances le sont, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la mairie.



## Fête des enfants



Douze enfants du village et des communes alentours, de 1 à 10 ans, se sont retrouvés, avec leurs parents, ce dimanche 14 juin sur la place du village pour la fête des enfants.

Ils se sont amusés avec de nombreux jeux en bois, jeux d'adresse, de construction, de massacre, ont sculpté des animaux et des épées en ballons, ont été impressionnés par les tours de magie et ont apprécié les pita garnies aux légumes confectionnées par le four nomade de Lyliana.

La fête a été brutalement interrompue par un orage **mais tous, petits et grands, se souviendront d'un très bon moment passé ensemble !**

## Les randonnées du comité d'animation rurale

Depuis le début de l'année, chaque 3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> samedi du mois, le comité d'animation rurale donne rendez-vous aux passionnés de balades ou randonnées. Plusieurs circuits faciles ont été proposés et la température a été clémente à chaque fois, mais les participants ont été très peu nombreux.

Les protagonistes eux, ont apprécié ces balades. Même si parfois la montée a été un peu rude après le joli pont de cannelle illustré par notre photo, les marcheurs ont été largement récompensés par la vue exceptionnelle.



N'hésitez pas à les rejoindre et à faire part de vos remarques, peut-être que le samedi n'est pas le jour idéal ?

## Après-midi crêpes et jeux

En ce mercredi 11 février 2015, le comité d'animation rurale de Rocher vous proposait une nouvelle occasion de se retrouver, petits et grands, dans l'ambiance chaleureuse de la salle des fêtes. Les crêpes au chocolat et à la crème de châtaignes, confectionnées par les bénévoles du comité d'animation, ont été dévorées par plus d'une vingtaine de participants. Les enfants ont profité des nombreux jeux de société, les plus grands ont préféré la belote. Bref un moment très agréable de convivialité villageoise dans le creux de l'hiver.

Le comité d'animation continuera à vous proposer des rendez-vous pour simplement être ensemble dans notre beau village.

## VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

### Vos animations pour le second semestre 2015

Le comité d'animation vous propose de nouvelles activités jusqu'à la fin de l'année : concours de boules cet été, vide grenier et castagnade à l'automne, concours de belote cet hiver et toujours les balades à la découverte de Rocher et ses environs.

Retrouvez le programme détaillé inséré dans ce bulletin.

Et n'oubliez pas la fête de Rocher le 18 juillet à partir de 19h !

### Fête des voisins à Perbost Saint-Joffre



Vendredi 22 mai avait lieu, à Perbost et Saint-Joffre, comme dans toute la France, la fête des Voisins. Les habitants des deux hameaux, 20 adultes et 5 enfants, ont partagé un repas et un bon moment de convivialité.

### Actualités de la troupe de théâtre de ROCHER "Lez Arts Ardéchois"

La troupe de théâtre amateur de Rocher « Les Pêts En Cœur » (association Lez Arts Ardéchois) poursuit la tournée de sa dernière pièce « Les menteurs » - qu'elle aura joué 14 fois au total - avec une représentation à Torreilles (Perpignan) le 5 septembre à 21h.

Elle prépare déjà un nouveau spectacle intitulé « Et si on en causait », constitué de plusieurs saynètes et sketches humoristiques, traitant de sujets tels que le temps, les souvenirs, etc.

Les comédiens espèrent que vous viendrez nombreuses et nombreux comme à l'habitude découvrir leur nouvelle création.

#### Prochaines dates de spectacles :



- Rocher le 4 juillet à 21h dans la cour de la salle polyvalente.
- Uzer le 25 juillet à 21h au Théâtre de verdure.
- Les Ranchisses le 17 août à 21h.

Pour avoir toutes les informations concernant leur troupe, consultez leur site : [lez-arts-ardechois.com](http://lez-arts-ardechois.com)

### COURS DE QI GONG

Depuis le mois d'avril des cours de Qi Gong sont prodigués à la salle polyvalente de Rocher, par Stéphane Mollet réflexologue et enseignant en Zhi Neng Qi Gong.



Une douzaine de personnes y participent dans une ambiance chaleureuse. Les exercices utilisent des mouvements, des postures corporelles, des exercices de respiration ainsi que la concentration de l'esprit. Le Qi Gong est ouvert à tous ; chacun peut y trouver un bienfait sur la santé.

Les cours ont lieu le jeudi de 18h30 à 20h.

Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec Stéphane au 06 23 13 48 64.

## TRI SÉLECTIF

## ETAT CIVIL

## Trions mieux !

Les derniers contrôles concernant le tri sélectif font apparaître que le territoire du Val de Ligne est avant-dernier au classement départemental. Il est important d'améliorer ce résultat tant sur la quantité de tri que sur la qualité.

### Merci pour les poubelles jaunes de respecter les consignes !

Les déchets à déposer dans votre poubelle jaune sont les bouteilles et flacons en plastique, les emballages métalliques, les cartonnets et briques alimentaires.

Les déchets refusés sont les pots de yaourt, cartons de pizza sales, pots de crème fraîche, emballages en polystyrène (viande), sacs en plastique, emballages en plastique (eau), vaisselles jetables,...



*" Le tri est un geste nécessaire. Sans lui pas de recyclage, pas d'économie d'énergie et de ressources naturelles. "*

SIDOMSA



Tél. 04 75 94 33 57  
www.sidomsa.net

## Décès



**Henri NICOLAS** décédé le 10/06/2015 à l'âge de 75 ans

## Baptêmes républicains

**Zakaria NOILLY TABARIN**

enfant de Johan TABARIN  
et Christelle NOILLY

**Lilou ALLEGRE**

enfant de Gérald ALLEGRE  
et Mélanie FANGIER

### ▶ EMBALLAGES RECYCLABLES (poubelle jaune)



# bloc notes

**Mairie de ROCHER**  
**04 75 88 35 29**

Internet :  
**mairierocher@orange.fr**

### Ouverture du bureau

**Lundi après-midi : 14h à 17h**

**Mardi matin : 9h à 12h15**

**Jeudi matin : 9h à 12h15**

**SAMU : 15**

**Sapeurs Pompiers : 18**

**Médecins :**

André : **04 75 39 12 12**

Albergère : **04 75 39 13 73**

Miltgen : **04 75 39 44 74**

**Gendarmerie Nationale :**

**04 75 39 12 01**

**Agence postale  
Communale**

**04 75 38 00 13**

Ouverture du bureau  
du lundi au vendredi  
de 9h à 12h

**Pharmacies de Largentière :**

Merlet : **04 75 39 14 01**

Baffie : **04 75 39 21 46**